

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 26 février 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1906104A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 31 août 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le capitaine Dominique Bogé (NIGEND: 144382 - NLS: 8003514 - NID: 8654011278) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2017, en qualité d'officier de liaison au sein du groupement d'intérêt public pour le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance (GIP ACYMA) à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 6, rue Bouchardon - 75010 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
E-P. MOLOWA*